

Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tenue le 8 août 2017 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure ordinaire des réunions, soit 19 h 30.

Sont présents : Madame Céline Dubé Ouellet, maire, et messieurs les conseillers : André Langlais, Mario Guimont, madame la conseillère Denise Lord St-Pierre, formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Céline Dubé Ouellet.

La secrétaire trésorière assiste également à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Céline Dubé Ouellet procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenu.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2017-08-106**

Madame la maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre
appuyé par André Langlais

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2017
RÉSOLUTION 2017-08-107**

Les membres ont reçu copie de ce procès verbal dans les jours précédant la réunion.

Il est proposé par Mario Guimont
Appuyé par André Langlais

Et résolu à l'unanimité d'en faire faire l'adoption, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2017
RÉSOLUTION 2017-08-108**

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support papier. Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre
appuyé par Mario Guimont

Et résolu que les comptes à payer au montant de 48 238.92\$, des comptes payés en juillet pour 24 462.10\$, ainsi que les salaires des employées payés au montant de 14 519.16\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Nicole Dubé Chouinard, secrétaire-trésorière

- la conciliation bancaire en date du 30 juillet est déposée.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par madame la maire et/ou la secrétaire :

► **COLLABORATION AU FESTIVAL DU POINTU 2017**
Résolution 2017-08-109

Le comité du festival est en préparation de la 46^{ème} édition du Festival du Pointu, qui se tiendra du 6 au 22 octobre prochain.

Pour l'organisation générale et en particulier l'après-midi familial, la Municipalité a participé pour un montant de 400\$ à l'édition de 2016.

Le comité réitère une demande de soutien financier pour l'organisation de l'évènement.

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre
appuyé par André Langlais

Et résolu que la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac accorde un montant de 400\$ en support financier pour l'organisation des activités 2017 du festival.

Adoptée à l'unanimité

► **ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC**
CAMPAGNE DE FINANCEMENT Villes et Municipalités 2017
Résolution 2017-08-110

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre

Et résolu qu'un montant de 100\$ soit versé pour la campagne 2017 de financement de l'association du cancer Est du Québec, (hôtellerie Omer-Brazeau (Rimouski))

Adoptée à l'unanimité

► **DEMANDE DE COMMANDITE SOCCER DÉGELIS**
Résolution 2017-08-111

Sept (7) jeunes de notre Municipalité font partie du groupe «soccer Dégelis» L'Organisme requiert un soutien financier pour l'organisation d'activités et de participations à des matchs échanges avec d'autres clubs.

Il est résolu, sur une proposition de Denise Lord St-Pierre
Appuyé de Mario Guimont

Qu'un montant de 100\$ soit accordé à l'organisme «Soccer Dégelis»

Adoptée à l'unanimité

► **AUTORISATION DE SORTIE/ CAMION INCENDIE / TOURNOI**
Résolution 2017-08-112

Le tournoi annuel de l'Association des Pompiers aura lieu du 1^{er} au 3 septembre prochain et se tiendra dans la municipalité de Packington. L'activité du dimanche après-midi est la parade des différentes brigades, avec les camions incendies.

Il est proposé par Mario Guimont, et résolu, que la Municipalité autorise la sortie du camion autopompe pour participer à cette activité. Il est cependant entendu que le camion revient à la caserne dès la fin de l'activité.

Adoptée à l'unanimité

6. DOSSIERS DU MAIRE

Madame la maire informe qu'avec la période des vacances, il n'y a pas eu de réunions assistées et de dossiers en cours de la part de la MRC., pour le mois de juillet.

7. LOCATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE AU QUAI DE LA TRAVERSE / (SAINT-JUSTE-DU-LAC) PARTAGE DES COÛTS/AVEC LA TRAVERSE DU LAC INC. Résolution 2017-08-113

Il est proposé par Mario Guimont

Et résolu que

la **Municipalité de Saint-Juste-du-Lac** partage la moitié des coûts de location et d'entretien d'une toilette chimique qui sera installée sur le quai de Saint-Juste du Lac pour la saison 2017, avec La Traverse du Lac Témiscouata inc. Les coûts de location sans les taxes sont de 354 \$ pour la toilette et 75 \$ pour chacune des vidanges.

Adoptée à l'unanimité

**8. Province de Québec
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac**

**Résolution 2017-08-114
Règlement N^o 2017-08-269**

RÈGLEMENT autorisant *la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière du Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la Loi sur les *cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière du Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mario Guimont
Appuyé par André Langlais

Que le règlement N^o 2017-08-269 du 2017-07-04, autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière du Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale soit adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Municipalité de Saint-Juste-du-Lac autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière du Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

La maire, *MADAME CÉLINE DUBÉ OUELLET*, ou en son absence le maire suppléant, *MONSIEUR MARIO GUIMONT* et la directrice générale, *NICOLE DUBÉ CHOUVINARD*, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Juste-du-lac l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

9. TRAVAUX PROJET TECQ 2017 **Résolution 2017-08-115**

Il est résolu, sur une proposition de André Langlais
Appuyé de Denise Lord St-Pierre

QUE des travaux de réfection de la salle municipale (communautaire) de la plage, soient autorisés. Ceux-ci consistent aux finitions des planchers. Le montant attribué à ces travaux est de 12 823.11, taxes incluses. Suite à la réception d'une soumission, le contrat a été accordé à l'entrepreneur LeBos Construction & plomberie inc.

Adoptée à l'unanimité

10. TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE : PRIORITÉS 2017 **Résolution 2017-08-116**

Suivant l'estimé déposé pour la réfection de routes municipales, voici la liste des routes sur lesquelles des travaux ont été priorisés pour l'été/automne 2017 :

- 1) Chemin du Lac Nord
- 2) Rang 4 Nord
- 3) Rang 7
- 4) Chemin Canada
- 5) Rang 4 Sud
- 6) Chemin du Lac Sud

Adoptée à l'unanimité

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenue selon le règlement en vigueur.

13. CLOTURE DE LA RÉUNION **RÉSOLUTION 2017-08-117**

À 20 h 00 il est proposé par *André Langlais* de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

Maire

secrétaire-trésorière / directrice